

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Demande de dérogation mineure 21-002

Aux personnes intéressées

Demande de dérogation mineure numéro 21-002 au bénéfice de l'immeuble situé au **56, 6^e Rue**, à Chapais, lot numéro **4 959 158**, afin de régulariser **la somme des marges latérale du bâtiment principal**.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 février 2021, le comité a recommandé à l'unanimité au conseil d'accorder la dérogation suivante:

Demande de dérogation mineure numéro 21-002 au bénéfice de l'immeuble situé au 56, 6^e Rue, à Chapais, lot numéro 4 959 158, afin de régulariser la somme des marges latérale dérogatoire du bâtiment principal, soit : La somme des marges latérale qui est implantée à 0,96 mètre de la ligne de lot latérale de la propriété et est en contravention de 2,82 mètres d'avec la somme des marges latérale permise établie à 6,00 mètres en vertu du *Règlement de zonage 01345-A et ses amendements*.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Chapais située au 145, boulevard Springer, à Chapais.

DONNÉ À, CHAPAIS, ce 25^e jour de février 2021



Mariève Bernier,

Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

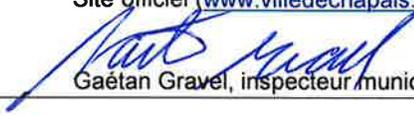
Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie par la présente, **qu'un avis public concernant la dérogation mineure 21-002 a été affiché :**

Hôtel de Ville (145 boul. Springer) le : 25 février 2021

Poste Canada (124 boul. Springer) le 25 février 2021

Site internet de la Ville de Chapais le: 25 février 2021

Site officiel (www.villedechapais.com) de la Ville de Chapais;



Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement